CHALAUTRE LA GRANDE

TAMBOUR

BIMESTRIEL AVRIL / MAI 2019 **N°142**

EDITORIAL

L'été semble bien installé maintenant.
Pour la plupart d'entre nous, c'est la meilleure période de l'année : les écoliers d'abord qui sont heureux de pouvoir veiller le soir et faire de bonnes "grasses" matinées, les adultes qui voient arriver les vacances et qui se réjouissent de pouvoir enfin souffler et changer de rythme.

Les agriculteurs, commencent à récolter le fruit de leur travail de toute l'année. Pour eux les vacances seront plus tard. Ils prient pour que le temps ne change pas et leur permette de travailler comme ils le souhaitent.
Mais cependant il faudrait la pluie pour les betteraves, le soja, le maïs… Pour les jardiniers amateurs aussi ce soleil permanent est un souci: si on n'arrose pas, rien ne pousse et tout se dessèche.

Ce début d'été a été parfait pour les rencontres de l'été aux Chaises, à Fouchères et à Chalautre.
Des convives, chaque année plus nombreux, passent une soirée agréable à goûter ce que chacun a préparé en discutant de choses et d'autres. Parfait le temps aussi pour notre 13 juillet qui a rencontré un franc succès cette année encore, plus de 160 participants, dans la bonne humeur et la joie.

Merci encore à tous ceux qui m'ont aidé à préparer la salle, les lampions, le repas, le feu d'artifices, le rangement.

Bonnes vacances à vous tous!

Michèle Pannier

LAVOIR COMMUNAL

Les chalautriers ont assisté, nombreux, à l'inauguration du lavoir communal suite à sa réhabilitation effectuée par une association de réinsertion provinoise.

Le travail effectué, de grande qualité, a permis de sauvegarder notre lavoir qui fait partie intégrante de notre patrimoine rural.
Ainsi, chacun, du randonneur au simple promeneur pourra profiter des aménagements extérieurs et intérieurs pour faire une halte et pourquoi pas pique-niquer.

Inauguration par Madame le Maire en présence de Christian JACOB notre député et Olivier LAVENKA notre conseiller départemental.

Le public nombreux pour assister au travail d'une jeune lavandière !

Les aménagements extérieurs

Rédaction: J-M DARGENT, M. PANNIER, F RAVION, A REGNAULT. **Crédit photo** : jpG Imprimé le 04/03/2020 par nos soins
Retrouvez TAMBOUR sur le site : www.mairie-chalautre-la-grande.com

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 13 mars, 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sur la convocation qui lui a été adressée le 28 février 2019, sous la présidence de Michèle PANNIER, Maire.

Étaient présents : Michèle PANNIER, Francis RAVION, Jean-Marie DARGENT, Francis BALENGHIEN, Fabienne BENOIST, Benoit LAMOTTE, Claude MAUROUX, José PANNIER, Antoinette REGNAULT et Marc JACOB formant la majorité des membres en exercice.

Absent ayant donné pouvoir : Alain FAYOLLE à Francis RAVION

Absents : Eveline DION, Yoann SIMARD, Lionel SIMARD et Alain COQUART

Secrétaire : Benoit LAMOTTE

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 28 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

SDESM : Travaux d'éclairage public chemin de Sainte Barbe.

Madame le Maire a présenté l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM, Le conseil municipal a approuvé le programme de travaux, les modalités financières et a délégué la maitrise d'ouvrage au SDESM concernant les travaux sur le réseau d'éclairage public Chemin de Sainte Barbe pour un montant évalué à 2 511.52 € HT soit 3 013.82 € TTC, Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019.

Travaux de voirie.

Considérant qu'il est nécessaire de faire réaliser des travaux de sécurisation et de reprise de voirie de la route du Hameau « les Chaises » et sur le chemin vicinal N°7 entre Ordon et la forêt avec rebouchage de trous en enrobés à chaud, balayage de la chaussée et fourniture et mise en oeuvre d'un ECF bicouche, le conseil municipal a accepté le devis d'EIFFAGE pour un montant de 14 948.00 € HT et 17 937.60 € TTC. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019.

Sollicitation de la commune pour une intervention en préemption.

Il a été exposé que la SAFER étant titulaire d'un droit de préemption sur les espaces naturels et agricoles des communes d'Ile de France, a été informée d'un projet de vente pour lequel elle demande l'avis de la commune.

Le prix semble exagéré pour la SAFER et pourrait constituer une référence préjudiciable pour les acquisitions ultérieures, notamment par les porteurs de projets agricoles ou les collectivités territoriales (ces références étant utilisées par les Domaines à l'occasion de leurs évaluations).

Un dossier de préemption a été ouvert, les agriculteurs ne souhaitant pas, semble-t-il, acquérir ce bien, si le vendeur ne se rétractait pas, Madame le Maire a proposé au Conseil Municipal d'acquérir ce bien au prix fixé par la SAFER et le conseil municipal l'a autorisé à signer tout document nécessaire à cette acquisition au prix SAFER.

Créations de postes

Rappelant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, Madame le Maire a expliqué à l'assemblée que, suite à l'expertise demandée au Centre de Gestion dans le cadre de ses missions facultatives concernant les carrières des agents communaux et en raison de changements de grades, il était nécessaire de créer 3 postes d'Adjoints techniques principaux de 1ère classe et 1 poste d'Adjoint Administratif principal de 2nd classe. Le Conseil municipal a décidé de créer ces postes. Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

Détermination des taux de promotion pour les avancements de grades.

Madame le Maire a rappelé que **c**onformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Madame le Maire a proposé à l'assemblée de fixer le taux de 100 % pour la procédure d'avancement de grade dans notre collectivité et le conseil municipal à l'unanimité a adopté cette proposition.

Location de la salle polyvalente pour le personnel communal.

Madame le Maire a rappelé que la gratuité de la location de cette salle une fois par an pour le personnel communal avait été évoquée lors de l'étude des tarifs à appliquer et que le Conseil municipal avait alors décidé d'étudier au cas par cas les demandes du personnel communal.

Elle a présenté la demande de location de la salle polyvalente faite par Madame Isabelle Andriot (agent communal) au mois d'avril 2019 pour y organiser un évènement familial et le Conseil municipal a décidé la location gratuite à Madame Isabelle Andriot pour les 13 et 14 avril 2019

Demande de dégrèvement de Monsieur Jean Pierre Miché.

Madame le Maire a fait lecture de la lettre de Veolia en date du 12 mars 2019 l'informant de l'augmentation de consommation d'eau de Monsieur Jean Pierre MICHE, domicilié en notre commune 9 rue du Vieux Château, due à une fuite sur la partie privative de son installation, et a précisé que Véolia a demandé si la commune accepterait de ramener le volume de l'assainissement à celui de la consommation moyenne. M. MICHE avait déposé à VEOLIA un formulaire WARSMANN (Loi qui garantit une facturation équitable et contrôlée en cas de fuite d'eau après compteur). Demande qui a été rejetée par VEOLIA puisque la fuite se situait sur un équipement sanitaire.

Éléments de comparaison :

- Consommation facturée pour la période 328 m³ (période de fuite 2019 à 2018)
- Consommation moyenne théorique : 111 m³

Le Conseil municipal, rappelant sa délibération en date du 18 septembre 1998 qui autorisait la générale des eaux à proposer un contrat d'assurance fuite aux abonnés et qu'en conséquence la commune n'interviendrait plus à ce sujet, a refusé en conséquence de ramener le volume de la taxe d'assainissement à celui de sa consommation théorique moyenne.

Informations diverses:

Madame le Maire :

a annoncé qu'un projet de création de zone spéciale de carrières est prévu dans le secteur pour exploiter « les argiles de Provins », historiquement réputées pour leurs qualités réfractaires (résistance à de très hautes températures, indispensable pour la confection de pièces pour toutes sortes de fours et creusets industriels.
Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, chargé des mines, a missionné les Préfets de Seine et Marne et de la Marne, par lettres du 21 juin 2016, pour initier le projet de création d'une zone spéciale de Carrières, en vue de permettre la poursuite de la valorisation des argiles plastiques et réfractaires dites de Provins. Une réunion s'est tenue le 15 février 2019 à 11h15 à la sous-préfecture de Provins à ce sujet. Les documents relatifs à cette création de zone de carrières restent disponibles en mairie.

a informé que les travaux du lavoir sont presque terminés. Reste à faire la peinture du bac et à installer 2 tables de pique-nique. Le lavoir, pourrait être inscrit dans le parcours du « chemin des lavoirs du Provinois ».

a informé que l'association DELTA 7 propose des formations aux personnes âgées pour leur apprendre à utiliser des tablettes (à prévoir une information au public et voir disponibilité de l'association pour organiser ses formations).

a fait savoir que sur le programme 3000 lampes du SDESM, les 55 prévues ont été remplacées à Chalautre la Grande.

a annoncé que la commune a perçu une subvention du SDESM d'un montant de 3080 € pour le changement de 8 lampes fluo réalisé en 2016 pour un coût de travaux de 6 864 € TTC.

a annoncé la date du Repas des Ainés qui est fixée cette année au Dimanche 13 octobre.

a invité l'assemblée à assister à la soirée théâtre le 16 mars à la salle polyvalente. Spectacle « Il était une fois par la compagnie les amis de la scène », participation au chapeau.

a annoncé que la commune a perçu la somme de 33 506 € du fonds national de garantie individuelle des ressources au titre de l'année 2019.

a fait savoir que M. DAVY, Agent mis à disposition par la Communauté de Communes est intervenu 5 jours, il a poncé et peint l'espace scénique de la salle polyvalente et réparé la fuite de l'évier du Foyer Rural.

a informé le Conseil que le dossier «campagne de stérilisation des chats errants » est toujours d'actualité. Plusieurs prises de contacts et courriers ont été faits avec la Société Protectrice des Animaux.

CONCERT EGLISE

Très agréable concert donné dans l'église Saint-Georges de la commune en ce vendredi 10 Mai.

A cette occasion, les spectateurs ont pu assister au concert de printemps de l'orchestre de chambre et maitrise du conservatoire du Provinois accompagné par les chœurs du Montois et du Provinois.

Assurément une initiative à reproduire !

Les chœurs et l'orchestre avec le retable en arrière-plan

A la fin de la représentation chacun a pu partager un moment de convivialité autour d'un pot de l'amitié.

THE DANSANT

Ambiance festive et public nombreux pour le thé dansant organisé par l'association des Amis de Saint-Georges.

Tout au long de l'après-midi les danseurs ont pu s'adonner à leur loisir dans la salle polyvalente.

LES RENDEZ-VOUS

Messes à l'église Saint Georges :
Samedi 10 Août à 19h00
Samedi 21 Septembre à 19h00

Rédaction: J-M DARGENT, M. PANNIER, F RAVION, A REGNAULT. **Crédit photo** : jpG Imprimé le 04/03/2020 par nos soins
Retrouvez TAMBOUR sur le site : www.mairie-chalautre-la-grande.com

KERMESSE SCOLAIRE

Encore une fois la kermesse de fin d'année organisée conjointement par les parents d'élèves et l'équipe enseignante de notre école communale a rencontré un grand succès.
Cette année pas de vent, pas de pluie, mais un beau soleil et une température estivale, un spectacle de qualité présenté par les enfants et de nombreux stands ont permis à tous de passer un après-midi très agréable.

Bonnes vacances à tous et rendez-vous en pleine forme à la rentrée !

Le spectacle des enfants.

Le public nombreux dans la cour de l'école.

Course disputée avec des participantes souriantes.

COMMEMORATION DU 8 MAI

Temps maussade mais malgré tout une assistance fournie et de nombreux enfants pour participer à la commémoration de 8 mai 1945.

Marcel, le porte-drapeau accompagné par les enfants.

Et comme à chaque fois un pot de l'amitié a clôturé la célébration.

BROCANTE

La brocante de la commune organisée par l'ASG a encore une fois connu une belle fréquentation, tant du côté des exposants que du côté des badauds qui ont sillonné les rues du village tout au long de la journée.

Les rues bien remplies !

Instants de détente dans l'espace restauration.

Rédaction: J-M DARGENT, M. PANNIER, F RAVION, A REGNAULT. **Crédit photo** : jpG Imprimé le 04/03/2020 par nos soins
Retrouvez TAMBOUR sur le site : www.mairie-chalautre-la-grande.com